

# Prix de la Chambre des Notaires de Genève (période 2013-2016)

## Appel aux candidatures

Le Prix de la Chambre des Notaires de Genève est mis au concours. Il est destiné à récompenser une thèse de doctorat d'une Université suisse rédigée sur un sujet en relation avec la pratique du notariat, notamment : en droits réels, en droit de la famille, en droit des régimes matrimoniaux, en droit des successions, en droit des obligations, en droit des sociétés, en droit fiscal, en droit international privé, en **droit** foncier rural, ou en droit notarial.

Les personnes intéressées sont invitées à faire acte de candidature en remettant six exemplaires de leur thèse ainsi qu'une lettre de motivation à la Faculté de droit (Secrétariat du département de droit civil [bureau 4035], bâtiment Uni-Mail, 40 bd du Pont d'Arve, 1211 Genève 4), d'ici au 30 avril 2016.

Personnes pouvant postuler : docteurs en droit d'une Faculté de droit d'une Université suisse

Travaux entrant en ligne de compte : thèses de doctorat (i) d'une Université suisse, (ii) rédigées en langue française, (iii) soutenues entre le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et le 31 octobre 2016, (iv) ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5, et (v) portant sur un sujet en relation avec la pratique du notariat, notamment : en droits réels, en droit de la famille, en droit des régimes matrimoniaux, en droit des successions, en droit des obligations, en droit des sociétés, en droit fiscal, en droit international privé, en droit foncier rural, ou en droit notarial

Montant du prix : Frs 4000

Délai pour se porter candidat : 30 avril 2016

Le lauréat sera invité à faire une présentation de sa thèse devant la Chambre des Notaires de Genève et à mentionner le prix lors de la publication de sa thèse, si celle-ci n'a pas encore eu lieu lors de la remise du prix.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Me José-Miguel Rubido, notaire (etude@lesnotairesunis-br.ch), ou au prof. Bénédict Foëx (benedict.foex@unige.ch).

1.11.2015